

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ARVE ET SALÈVE (CCA&S)
160 Grande Rue - 74930 REIGNIER-ÉSERY

DÉLIBÉRATION
du Conseil communautaire
Séance du mercredi 1^{er} octobre 2025

DEL20251001_095

L'an deux mil vingt-cinq, le premier octobre, à 19 heures, le Conseil communautaire, s'est réuni en salle polyvalente, à LA MURAZ, sur convocation adressée à tous ses membres, le 25 septembre précédent, par Monsieur Sébastien JAVOGUES, Président en exercice de la Communauté de Communes Arve & Salève (CCA&S).

Conseillers en exercice : 32

Présents : 20

ARBUSIGNY : Régine RÉMILLON ;

ARTHAZ-PONT-NOTRE-DAME : Frédéric CHABOD, Régine MAYORAZ ;

LA MURAZ : Gianni GUERINI, Nadine PÉRINET ;

MONNETIER-MORNEX : Christophe AUGUSTIN, Laurent CHIORINO ;

NANGY : Rodolphe ARNOULD, Laurent FAVRE, Denise FERNANDES ;

PERS-JUSSY : Dominique BRAND, Patrice DOMPMARTIN, Isabelle ROGUET ;

REIGNIER-ÉSERY : Virginie JACQUEMOUD, Sébastien JAVOGUES, Stéphanie LE MOAL, Lucas PUGIN, Isabelle SAGE ;

SCIENTRIER : Michel BRANTUS, Patricia DÉAGE ;

Pouvoir : 2

Absents excusés avec procuration : André PUGIN a donné pouvoir à Virginie JACQUEMOUD ; Billy MARQUET a donné pouvoir à Stéphanie LE MOAL ;

Absents excusés : Esther VACHOUX, Ludovic WISZNIEWSKI, Valérie VACHOUX, Denise GERELLI-FORT ;

Absents : Anne-Marie LALLIARD, David DE VITO, Sophie BIOLLUZ, Didier EISACK, Séverine MILLOT-FEUGIER, Aline MIZZI ;

Secrétaire de séance : Nadine PERINET

DEL20251001_095 - Budget Principal 2025 – Décision Modificative (DM) n°2

Rapporteur : Madame Régine MAYORAZ, Vice-Présidente en charge des Ressources

VU l'article L1612-11 du CGCT ;

VU la délibération DEL20250219_004 du Conseil communautaire de la CCA&S en date du 19 février 2025 portant DOB 2025 et son ROB annexé ;

VU la délibération 20250319_029 du Conseil communautaire de la CCA&S en date du 19 mars 2025 relative au Budget principal et portant approbation du Budget Primitif 2025 ;

VU la délibération 20250319_018 du Conseil communautaire de la CCA&S du 19 mars 2025 relative à la dissolution du Syndicat Mixte de Développement de l'Hôpital intercommunal Annemasse-Bonneville (SMDHAB)

CONSIDÉRANT que les décisions modificatives interviennent en cours d'année, après l'adoption du budget primitif, aux fins d'ajustement comptable et budgétaire ;

CONSIDÉRANT qu'elles prévoient et autorisent les nouvelles dépenses et recettes et modifient de ce fait les prévisions budgétaires initiales ;

CONSIDÉRANT que ces nouvelles prévisions budgétaires doivent cependant respecter l'équilibre budgétaire ;

Madame la Vice-présidente expose la nécessité de modifier certains crédits budgétaires afin :

- De pouvoir réaliser les opérations comptables nécessaires au financement des amortissements de l'année 2025.
- De pouvoir reprendre le résultat de fonctionnement, et le solde de la section d'investissement, du SMDHAB, par suite de sa dissolution.
- De constater le risque de non-recouvrement de certaines recettes, en abondant les articles nécessaires au constat de créances douteuses.
- De redéployer l'enveloppe de financement du projet « Ombrière » vers les opérations de voirie.
- De réaliser l'équilibrage des opérations précédentes par diminution ou augmentation de certains crédits budgétaires.

Elle propose en conséquence au Conseil communautaire d'opérer les réajustements présentés aux tableaux ci-après.

La DM n°2 telle que présentée ci-après est équilibrée en dépenses et en recettes de fonctionnement et d'investissement :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
Chapitre	Dépenses	Recettes
R 002 – Résultat de fonctionnement reporté		1 290,83 €
R-002 – Résultat de fonctionnement reporté		1 290,83 €
Chapitre 011 – Charges à caractère générale	-1 209,17 €	
6261 – Frais d'affranchissement	-1 209,17 €	
Chapitre 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	15 000,00 €	
Article 6811 "Dot. aux amort. des immobilisations incorporelles et corporelles d'immobilisations"	15 000,00 €	
Chapitre 023 – Virement à la section d'investissement	-15 000,00 €	
Article 023 "Virement à la section d'investissement"	-15 000,00 €	
Chapitre 68 – Dotation aux provisions et dépréciations	2 500 €	
Article 6817 – "Dotation aux dépréciations des actifs circulants"	2 500 €	
TOTAL	1 290,83 €	1 290,83 €

SECTION D'INVESTISSEMENT		
Chapitre	Dépenses	Recettes
R 001 – Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		4 871,75 €
R-001 - "Solde d'exécution de la section d'investissement reporté"		4 871,75 €
Chapitre 021 – Virement à la section de fonctionnement		-15 000,00 €
Article 021 – "Virement à la section de fonctionnement"		-15 000,00 €
Chapitre 040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections		15 000,00 €
Article 281828 – "Amort. Autres matériels de transport"		15 000,00 €
Chapitre 204 – Subventions d'équipement versées	-500 000,00 €	
Article 2041583 - "Subv. Autres groupements – Projets d'infrastructures d'intérêt national"	-500 000,00 €	
Chapitre 21 - Immobilisations corporelles	504 871,75 €	
Article 2151 - "Réseaux de voirie"	500 000 €	
Article 2128 - "Autres agencements et aménagements"	4 871,75 €	
TOTAL	4 871,75 €	4 871,75 €

Au vu de l'ensemble des informations présentées et restituées, relatives à l'activité de la Collectivité en 2024, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la décision modificative n°2 présentées ci-dessus ;
- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget ;
- **DONNE** tout pouvoir à Monsieur le Président ou son représentant légal pour l'exécution de la présente délibération.

La Secrétaire de séance
Nadine PERINET

Pour ampliation conforme
Le Président de Arve et Salève
Communauté de Communes
Sébastien JAVOGUES

Certifié exécutoire
Transmis en Préfecture, le 08/10/2025
Publié, le 08/10/2025

PAGE ANNULÉE

